

Travaux de la Chambre

pays que le processus de la négociation collective, y compris les diverses étapes de la conciliation, de la médiation et de l'arbitrage, n'est plus applicable. C'est cela le premier point.

Le second point qu'il faut reconnaître, c'est que nous avons maintenant une loi qui va suspendre les droits concernant la négociation collective dans ce pays. À présent, le gouvernement presse le Parlement et introduit une motion demandant que les travaux courants soient suspendus pour faire place à une importante question qui se pose au peuple canadien. Deux erreurs, monsieur le Président. Pas plus tard qu'aujourd'hui, un organe quasi-judiciaire—entendons bien, monsieur le Président, un organe habilité par une loi fédérale, débattue et adoptée par cette Chambre et la Chambre haute, dont les membres sont nommés au gré du premier ministre, qui ont une capacité quasi-judiciaire, a décrété—je dis bien, monsieur le Président, décrété, et il ne s'agit pas de l'honorable député de Cape Breton—Richmond—Est ou des députés d'en face, je répète cet organe a décrété que le gouvernement, leur gouvernement, ne négocie pas de bonne foi—et a enfreint la loi.

Aux yeux des gens raisonnables, ce sont là trois raisons importantes qui nous obligent nous, les membres de l'opposition officielle, à refuser d'appuyer la motion introduite aujourd'hui par le leader du gouvernement à la Chambre.

Qu'est-ce que ça veut dire, monsieur le Président? Il s'agit d'une bataille politique. Cette grève est motivée pour des raisons politiques, conçue au sein du BCP—et, pour tous les personnes qui nous regardent à la télévision ce soir, c'est le Bureau du Conseil privé—sous l'orchestration du secrétaire principal Norman Spector et du Cabinet du premier ministre, qui ont manigancé cette grève pour trouver un homme ou une femme de paille de sorte à pouvoir bafouer les droits. Ils ne pouvaient faire le coup aux premiers ministres qui sont leurs cousins politiques dans certains cas.

Ce n'était pas possible d'attaquer de ce côté, monsieur le Président; il fallait donc trouver quelqu'un à qui s'en prendre, en espérant gagner au bout du compte. Pourquoi, mais pourquoi un gouvernement voudrait-il agir ainsi? Je pose la question à la Chambre. Si vous êtes à 12 p. 100 dans les intentions de vote et que votre popularité est toujours à la baisse, si vous cherchez désespérément à

garder le pouvoir à tout prix, quel serait le meilleur bouc émissaire au pays?

Ce serait la secrétaire qui gagne 26 000 \$ par année. Je ne les vois pas s'en prendre à Bill Hopper. Je ne les vois pas faire quoi que ce soit qui touche le gouverneur de la Banque du Canada.

Une voix: Il a obtenu 35 p. 100.

M. Dingwall: Mais vous savez, monsieur le Président, que c'est là la justice conservatrice, c'est là le sens des valeurs conservateur. C'est la pire et la plus méprisable manifestation d'opportunisme politique, pour le très honorable premier ministre, de s'en prendre aux fonctionnaires mal payés du pays. Nous trouvons cela méprisable.

Une voix: Honte au premier ministre.

M. Dingwall: Je vois que l'un de mes collègues de Nouvelle-Écosse veut prendre la parole et j'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire. De fait, monsieur le Président, si le gouvernement voulait vraiment régler cette grève, s'il s'intéressait réellement au sort des agriculteurs, s'il s'intéressait vraiment à la clientèle de nos aéroports, s'il s'intéressait aux hommes et aux femmes qui travaillent dans la fonction publique, pourquoi ne choisirait-il pas la meilleure preuve de bonne volonté possible de la part d'un Parlement en demandant au premier ministre de nommer un médiateur chargé de discuter de toutes ces questions, monétaires ou non. Est-ce que cela ne réglerait pas le problème?

Nous savons que le gouvernement a des choix difficiles à faire. Nous savons que cette grève n'est pas populaire partout au pays. Nous savons aussi que les travailleurs veulent retourner au travail, qu'ils veulent entamer le processus de négociation collective, avec tous les droits qui s'y rattachent.

Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce juste pour un gouvernement de présenter un projet de loi qui suspend le droit de négociation collective au pays, pour une période de 24 mois? Est-ce juste de la part du gouvernement que de présenter une motion qui suspend le droit des parlementaires de débattre de l'objet de ce projet de loi particulier? Et est-ce correct et juste pour le gouvernement de continuer à fonctionner de la façon dont il l'a fait jusqu'à maintenant, même si une commission, dont les membres ont été nommés par le premier ministre et approuvés par le Cabinet, a statué de façon quasi-judiciaire que ce gouvernement est en train d'enfreindre la loi. Il a négocié de mauvaise foi et continue de le faire.